**Avis d’Appel d’Offres (AAO)**

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

Honneur – Fraternité – Justice

****

**Commissariat à la Sécurité Alimentaire**

**DAO N° 18/2022/CPMP/CSA**

**Pour la fourniture de 42 tonnes d’huile alimentaire destinée à la prise en charge de prévention de la malnutrition chez les FEFA**

1. Cet Avis d’appel d’offres fait suite au Plan de Passation des Marchés du CSA approuvé par la CPMP / CSA et la CNCMP, paru dans le site web de l’ARMP et le site web du CSA.
2. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a obtenu des fonds et a l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à **la fourniture de 42 tonnes d’huile alimentaire destinée à la prise en charge de prévention de la malnutrition chez les FEFA**.

Les produits seront rendus aux **magasins du CSA à Nouakchott, Mauritanie** dans un délai ne dépassant pas **15 jours.**

1. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de 42 tonnes d’huile alimentaire destinée à la prise en charge de prévention de la malnutrition chez les FEFA.
2. Le présent appel d’offres est un **Appel d’offresNational**.
3. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du CSA :

Téléphone : +222 45 25 69 94, télécopie : +222 45 25 69 95, B.P : 377

Les candidats peuvent prendre connaissance des documents d’Appel D’offres à l’adresse suivante : Commission de Passation des Marchés Publics du CSA, située au lot n° 07, Ilot D, Ksar, Nouakchott, Mauritanie.

1. Les critères de qualification sont :

* Le chiffre d’affaires annuel moyen du candidat sur les 3 dernières années(2019,2020 et 2021) doit être égal ou supérieur à **1.200.000 MRU**
* Le montant d’autofinancement est de **600.000 MRU**
* Le candidat doit avoir réalisé au moins un marché similaire. Pour plus des informations, voir le dossier d’appel d’offres.

1. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d’appel d’offres complet à l’adresse mentionnée ci-après : Commission de Passation des Marchés Publics du CSA, situé au lot n° 07, Ilot D, Ksar, Nouakchott, Mauritanie à compter du 10/10/2022 contre le paiement par versement bancaire d’un montant non remboursable de **5.000 MRU** versé au **compte CSA n° 01005017201-85** ouvert à la **BAMIS**.
2. Les soumissions doivent être remises au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du CSA (CPMP / CSA), située au lot n° 07, Ilot D, Ksar, Nouakchott, Mauritanie, au plus tard le **31/10/2022 à 12 heures**. Toute offre envoyée par mail sera systématiquement rejetée.
3. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l’ouverture le **31/10/2022 à 12 heures** à l’adresse suivante : Salle de réunion de la Commission de Passation des Marchés Publics du CSA située au lot n° 07, Ilot D, Ksar, Nouakchott, Mauritanie.
4. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission conformément au modèle du DAO d’une banque nationale ou internationale habilitée en Mauritanie, d’une validité de 120 jours et de valeur de **60.000 MRU**.
5. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Nouakchott, le 07/10/2022

**La Commissaire à la Sécurité Alimentaire**

**Fatimetou Mahfoudh Khatry**